Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2023, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Gloria Le LAY, Patrice LEROUX, Gwenaëlle BOUFFARD, Françoise VASSEUR
Absents : Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT,
Absences excusées : Sébastien BROSSARD, Byron FERY, Jean-Marc HAINE, Delphine ISIDORE, Christel LECLANCHER, Aurélie MORISSE
Pouvoirs :
Sébastien BROSSARD donne son pouvoir à Gloria Le LAY
Aurélie MORISSE donne son pouvoir à Gwenaëlle BOUFFARD,
Jean-Marc HAINE donne son pouvoir à Patrice LEROUX

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 8 / Présents : 7 / Pouvoirs : 3 / Votants : 10

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30
Valérie Glutron est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal du 05 avril 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

- Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 10 / Contre : 0/ Abstention : 0

2023 – 23 Approbation du compte de gestion 2022 (modification)

Monsieur François BOUTIN présente le Compte de Gestion communiqué par le Comptable public du SGC des Andelys, concernant l'exécution du budget 2022 de la commune, document qui présente des résultats identiques au Compte Administratif de la commune.
Au précédent conseil, le compte de gestion, document du comptable, présentait une erreur : l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire indiquait le montant de 5615,32 euros au lieu des 824,86 euros attendus. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 était donc erroné.

LE CONSEIL, après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de la commune et après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2022.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

2023 – 24 Approbation du compte administratif 2022

Monsieur François BOUTIN présente le Compte Administratif 2022 comme suit :

Les DM (décisions modificatives prises le 8 décembre 2022) sont à intégrer au calcul du résultat :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats
Recettes (titres émis)	315 747,85 €	1 090 421,63 €	
Dépenses (mandats émis)	243 183,66 €	944 506,73 €	
Résultat exercice 2022	**72 564,19 €**	**145 914,90 €**	**218 479,09 €**
DI 001 2022/RF002 2022	-153 892,83 €	240 986,30 €	**87 093,47 €**
DM	-219,03 €	824,86 €	
Résultat DI 001/RF002 2023	**-81 547,67 €**	**387 726,06 €**	**306 178,39 €**
Restes à réaliser en dépenses	-7 629,58 €		
Restes à réaliser en recettes	0,00 €		
Besoin de financement de la section d'investissement	**-89 177,25 €**		

Ne prenant pas part au vote, monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte administratif 2022.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

2023-25 Affectation du résultat

Monsieur François Boutin expose les opérations suivantes :

- Résultat de fonctionnement à affecter : 387 726,06 € (exercice N + exercice N-1)
- Besoin de financement : Solde d'exécution d'investissement : – 81 547, 67 € + solde des RAR : - 7 629, 58 = - 89 177,25 €
- Report en fonctionnement : 387 726,06 – 89 177,25 = 298 548,81 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant la régularité des opérations, accepte d'affecter le résultat comme suit.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

2023 – 26 Budget primitif 2023

Monsieur François BOUTIN présente le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023.

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur BOUTIN, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le budget primitif 2023, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 397 871, 20 €
- Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 397 871, 20 €
- Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 448 876, 34 €
- Recettes d'investissement (votées par chapitre) : 448 876, 34 €

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

La séance est levée à 19h10